



Face à la mise en place imminente de la nouvelle organisation, une majorité d'agents de contrôle et de secrétaires se sont réunis le 29 septembre 2014 à l'appel des organisations syndicales CGT, CNT, FSU et SUD afin d'aborder les problèmes induits par la réforme.

Nos constats :

- Les secrétaires subissent une situation de sous-effectifs qui s'aggrave d'années en années. Elles doivent gérer de façon récurrente de multiples intérim simultanés ; elles vont de plus devoir faire face aux appels et gérer les dossiers de toute une unité de contrôle (notamment en cas d'absence de leur collègue), sans compter le temps d'appropriation des nouveaux territoires et les difficultés techniques annoncées (boite mail institutionnelle unique pour 12 agents !!!) ;
- Les contrôleurs du travail sont abordés individuellement pour être incités à prendre en charge les entreprises de plus de 50 salariés de leur section (« c'est bon pour ta carrière et l'EPIT !!! Et c'est tellement valorisant !!! ») ;
- Les inspecteurs du travail devront continuer à assumer l'ensemble des décisions administratives (avec un agent de contrôle en moins devenu RUC) sur différents secteurs, tout en contrôlant en plus 1000 entreprises de moins de 50 salariés en moyenne (un mars et ça repart !!!) ;
- Cherry on the cake : l'ensemble des agents de contrôle est appelé à assumer en plus l'intérim de secteurs vacants (situation qui perdure depuis des années) et à devenir référent (100% d'activité habituelle + 20% de référent = surcharge de travail et ... maintien de salaire, c'est pas arithmétique ?!).

Tous ces constats dépassent de très loin toutes les situations difficiles que nos services ont dû affronter jusqu'à présent... Et malgré la conscience professionnelle et le sens du service public des agents, il est évident que nous ne sommes pas en mesure de gérer la désorganisation des services liée à la mise en œuvre de cette réforme qui nous impacte de plein fouet en termes de risques psychosociaux...

Nous appelons donc les agents à refuser :

- **La multiplication des réunions locales ou régionales**
- **La désignation de référents à tout va !**
- **Les actions collectives imposées sans concertation préalable et déconnectées des réalités du terrain**
- **Toute immixtion du RUC dans les contrôles**
- **Toute pression visant à obliger les contrôleurs à prendre en charge les entreprises de plus de 50 salariés**

Plus généralement nous appelons tous les agents à refuser toute situation pouvant générer une surcharge de travail impactant leurs conditions de travail et leur santé (qui pourrait d'ailleurs donner lieu à l'exercice du droit de retrait – décret n°82-453 du 28 mai 1982) alors que pèse sur leur administration une obligation de santé et de sécurité des agents.

Ainsi, nous invitons les agents en difficultés à prendre contact avec les organisations syndicales qui les soutiendront.

Nous invitons aussi les agents à transmettre les interrogations voire le mécontentement des usagers aux membres de la Direction ayant la responsabilité de l'organisation du travail au sein des services.